

<https://ricochets.cc/Entre-sentiment-d-etre-baillonne-et-peur-de-la-prison-les-interdictions-de-manifester-et-ouffent-le.html>



Entre sentiment d'être « bâillonné » et peur de la prison, les interdictions de manifester étouffent le mouvement social

Date de mise en ligne : vendredi 29 janvier 2021



- Les Articles -

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Je partage ici une enquête que j'ai réalisé pour Bastamag. A partir des témoignages de 3 citoyen.ne.s condamnées à ce type de peines (Odile et Maria dans le cadre du mouvement des Gilets Jaunes, Maximilien dans le cadre du mouvement contre la réforme des retraites), je met dans cet article un coup de projecteur sur une répression dont on parle peu, la répression préventive, qui se multiplie et qui a de lourdes conséquences pour les personnes qui en sont victimes mais aussi pour la dynamique des mouvements sociaux. Une répression qui a aussi engendré une énorme solidarité et une prise de conscience de la violence du pouvoir aux manettes...



« Je vis à la campagne, où on est isolé les uns des autres ici. Quand on est en manif, on voit qu'on est là ensemble. Étant privée de manifestation, je suis aussi privée de cette euphorie. » Maria, boulangère, habitante de la région de Die (Drôme) est interdite de manifestation depuis le 26 décembre 2018, pour trois ans. Elle aurait pourtant aimé participer aux rassemblements pour la sauvegarde de la ligne ferroviaire de la vallée de la Drôme et contre la fermeture de la maternité de Die. « Cela me révolte, je ne peux pas rester inactive face à cette injustice. Mais je ne peux plus m'exprimer dans la rue aux côtés des autres habitants. »

Le 8 décembre 2018, Maria s'était rendue à un rassemblement des Gilets jaunes, devant un centre commercial de la périphérie de Valence, pour participer dans la foulée à la marche pour le climat. Mais une bagarre éclate entre deux personnes au début de l'événement. Maria s'interpose dans ce qu'elle pense être une rixe. Sauf que l'une des deux personnes n'est autre que le directeur départemental de la sécurité publique de la Drôme. Maria est interpellée, placée en garde à vue puis mise en examen pour violence en réunion sur personne dépositaire de l'autorité publique. Refusant la comparution immédiate, elle est placée, comme ses trois coprévenus, en détention préventive, malgré son casier judiciaire vierge.

C'est l'affaire dite des « quatre de Valence ». Tous sont condamnés à de la prison ferme et à une interdiction de manifester. Maria écope de neuf mois de prison dont trois ferme et de 1000 euros de dommages et intérêt. La peine d'interdiction de manifester entre en vigueur le jour même de l'audience, mais Maria ne sait pas encore comment seront appliqués les trois mois de prison ferme. Elle regrette aujourd'hui de ne pas avoir fait appel : « Il devient dangereux de manifester et, en plus, on se prend des peines complémentaires hallucinantes. On m'a bâillonnée, ce n'est pas juste. »

Suite de l'enquête ici :

<https://www.bastamag.net/Gilets-jaunes-les-interdictions-de-manifester-etouffent-le-mouvement-social-repression>